

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-551 DU 18 DECEMBRE 2003

Chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU,
Ministre d'Etat Chargé du Plan, de la
Prospective et du Développement, de l'intérim
du Président de la République pour compter
du 18 décembre 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003 -209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er}. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat, chef du gouvernement, Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour ACCRA, République du Ghana.

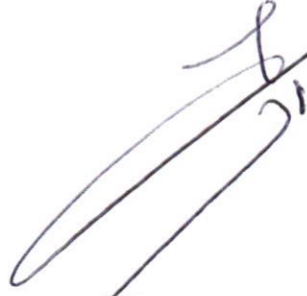
Article 2. - Il est délégué à Monsieur Bruno AMOUSSOU, durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

.../...

Article 3. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 18 décembre 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a series of loops and a final flourish.

Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MINISTRES 21
SGG 4 MECPPD 2 JO 1.